

Le HCE alerte : le télétravail ne doit pas creuser les inégalités femmes/hommes

La crise sanitaire a conduit à un recours massif et parfois contraint au télétravail. Depuis, **la pratique s'est généralisée**, présentant des avantages (réduction des temps de transport, plus grande autonomie dans l'organisation des horaires de travail, meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle) mais aussi **des risques, particulièrement pour les femmes, compte tenu des inégalités préexistantes dans la sphère domestique notamment.**

Inégale répartition des tâches ménagères, déséquilibre de la charge familiale, charge mentale... les femmes subissent encore de nombreuses inégalités au sein des foyers qui peuvent être amplifiées par le recours au télétravail par exemple lorsqu'il répond à des difficultés régulières de garde d'enfants ou qu'il s'exerce dans des locaux inadaptés. Il peut alors entraîner des conséquences sur la santé mentale et impacter les parcours professionnels des femmes.

Le HCE alerte sur les enjeux spécifiques que le télétravail représente pour les femmes et propose des pistes pour que cette pratique ne vienne pas creuser davantage les inégalités entre les femmes et les hommes.

Le HCE appelle donc à :

- 1) Développer des mesures de **prévention des violences sexistes et sexuelles** en situation de télétravail en y intégrant un volet sur les **violences domestiques**
- 2) Développer **le télétravail dans les tiers-lieux** (espace de travail qui se distingue du bureau, de l'entreprise ou du domicile) pour éviter l'isolement et permettre l'accès à de bonnes conditions de travail (pièce dédiée, accès aux outils adéquats, concentration...)
- 3) Renforcer **les politiques publiques d'accueil de la petite enfance** ainsi que celles pour la prise en charge des personnes dépendantes et consolider les **politiques d'entreprise de soutien à la parentalité** et à l'aidance
- 4) Garantir le **droit à la déconnexion**, non seulement pour éviter que la charge mentale et effective des femmes ne s'accroisse mais aussi pour restreindre les « effets de réseaux » encore très masculins qui s'exercent généralement en dehors des horaires de travail

De manière générale, le HCE s'interroge sur l'impact à long terme du télétravail sur les inégalités femmes/hommes. Cette pratique doit constituer un véritable sujet de recherche et être investigué par le biais d'une production de données statistiques genrées. Le HCE recommande de mettre en place un outil statistique national avec des données genrées quantitatives et qualitatives sur le télétravail.